

ELECTIONS NORMANDIE, SUD ARRIVE LARGEMENT EN TÊTE !

Nombre d'élus	CFDT	SNECA CGC	SUD	UNSA
CSE	14	9	19	2
Conseil de discipline	2	2	2	
Prévoyance			2	
TOTAL	16	11	23	2
Pourcentage des voix	26,48%	20,06%	40,91%	12,55%

UN GRAND MERCI À TOUTES CELLES ET À TOUS CEUX QUI ONT VOTÉ POUR NOUS !

Nous constatons à nouveau, avec une grande satisfaction, que **le syndicat SUD continue de rassembler un grand nombre de salariés avec un score de 40,91%**. C'est un formidable encouragement pour la nouvelle équipe SUD ! Soyez assurés que nous continuerons à porter vos revendications et à **défendre au mieux les intérêts de tou(te)s**.

N'hésitez pas à solliciter les nouveaux élus !

CSE :

Titulaires : Myriam BARBE, Bertrand DUMONT, Anne Marie LESTRET GUERIF, Pierre Alban COVAREL, Sandrine LESACHEY, David BOURDON, Elisa MAUGER, Vincent ROUSIERE, Cathy GONZALEZ et Denis MARION.

Suppléants : Nathalie SAULIERE, Olivier ROUAUD, Catherine LUCAS DUCHESNE, Emir KHERCHI, Anita WALKER DERBREE, Valery DUBOSCQ, Stéphanie DAVOURIE, Sébastien GAUDEMER et David COUROYER.

Conseil de discipline :

Titulaire : Pierre Alban COVAREL

Suppléant : Sébastien GAUDEMER

CCPMA : Titulaire : Denis MARION Suppléant : Olivier ROUAUD

Salaires : Les syndicats boycottent les négociations

En janvier, la FNCA a décidé de manière unilatérale d'augmenter de 0,30% les RCE pour tous les salariés des CR.

Les organisations nationales SUD, CFDT, SNECA-CGC et FO ont décidé de ne plus participer aux séances de négociations tant que la FNCA n'acceptera pas d'ouvrir de nouvelles négociations sur les salaires au niveau national. Ils ont ainsi quitté la séance de négociation qui se tenait le mercredi 27 mars à Paris.

Dans le même temps, on notera que notre grand Directeur CASA, Philippe Brassac, a vu sa rémunération annuelle augmenter de 9,6% (**2 214 767 euros**) et les administrateurs CASA vont se partager une enveloppe de jetons de présence de 1 650 000 euros (en hausse de 17,9%).

Les salariés veulent, eux-aussi, une réelle hausse des salaires !

Le CA Normandie sur son 31

C'est bien connu, les salariés du CA Normandie ne savent pas se fringuer correctement, et pire, ont une hygiène douteuse. C'est pourquoi notre direction avant-gardiste a décidé d'établir un code vestimentaire.

Voici ci-dessous ce qu'il faut dans sa garde-robe et dans le savoir être. Nous

avons ajouté à la suite nos commentaires et questionnements.



Dress code : tenue correcte conseillée

- Costume porté, veste, pantalon, jupe : On pourrait rajouter que ces tenues doivent être propres et repassées. Le plus simple, c'est de venir à poil en voiture pour éviter les plis et tu t'habilles dans le parking.
- Couleurs assorties : dommage pour les daltoniens
- Port de la cravate : Avec nœud serré ou coulant ?
- Décolleté convenable : C'est à partir de combien de boutons... et pour les hommes ?
- Chaussures en bon état et entretenues : Pas de précision sur les chaussures de clown, ni sur la hauteur des talons...
- Hygiène corporelle irréprochable, ongles et mains soignées : Par contre vous pouvez mettre un parfum et un déodorant qui empestent, un maquillage pas très discret...
- Coiffure soignée : La boule à zéro cirée et on dit quoi au gars qui vient avec une mèche noire sur le côté associée à une petite moustache ?
- Les piercings et tatouages doivent rester à discrétion de la vue des clients : Les frais bancaires aussi ?

SUD rappelle que ce code vestimentaire n'est pas une obligation car dans ce cas, la direction aurait été obligée de vous payer vos tenues...

On ne peut pas vous sanctionner pour votre tenue mais il suffit d'un peu de discernement comme ils disent... Malheureusement, on sait bien que pour certains managers, recommandation veut dire obligation... Dans ce cas, prévenez-nous !

----- BULLETIN D'ADHÉSION -----

**Voter pour nous, c'est bien !... Ne restez pas spectateurs, devenez ACTEURS !
Syndiquez-vous rapidement !**

Je soussigné, déclare adhérer au syndicat SUD Crédit Agricole

NOM : _____ Prénom : _____

Service ou Agence : _____

Date d'adhésion : _____ Signature

Autorise le trésorier de SUD Crédit Agricole à prélever sur mon compte (joindre un RIB) le montant de la cotisation syndicale (13 € par trimestre pour 2019)

Coupon à retourner à Denis MARION – Caisse Régionale CAEN
ou par mail à denis.marion@ca-normandie.fr